REUNION PUBLIQUE N°3 du PLU 2018 Présentation des OAP, du Règlement
d'Urbanisme et du Plan de Zonage
Lundi 24 avril 2017, 19 h 00
Salle Marie-Louise, 38530 Saint-Maximin





Ordre du jour

1. Introduction

Point sur le calendrier, les étapes et la procédure du PLU Eléments de cadrage > PADD > Projets > Traduction urbanisme

2. Proposition avant arrêt du PLU

OAP Finalités / Contenu
Règlement Structure / Contenu
Zonage Définitions / Contenu

3. Débat public

Nota: Les questions pourront être posées à la fin de chaque partie d'exposé



Calendrier

	2016				2017		.7
Etapes clés	Oct	Nov	Dec	1er T	2 ^{ième}	3 ^{ième}	4 ^{ième}
Réunion Publiques	N° 1 18/10		N° 2 12/12		N°3 24/04		
Diagnostic et orientations							
PADD							
Zonage et règlement							
Consultation desPPA		28/11					
ConseilMunicipal			07/12				
Commissaire enquêteur							

REUNION PUBLIQUE N°3 du PLU 2018 -Présentation des OAP, du Règlement d'Urbanisme et du Plan de Zonage Lundi 24 avril 2017, 19 h 00 Salle Marie-Louise, 38530 Saint-Maximin





Etapes du PLU





Eléments de cadrage



Urbanisation réalisée en continuité. Extension limitée des constructions existantes

Limites pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, de la biodiversité

6 logements maxi par an pour 1000 habitants => Gisement foncier de 4,7 ha / 11 ha dans le POS

Limites pour la prise en compte des zones de captage en eau potable et la protection de la ressource

3,5 logements par an PLH (Programme local de l'habitat)



Procédure du PLU concertation publique : 18/10/16 Objectifs 12/12/16 PADD 10 axes stratégiques, 22 orientations matérialisées par des projets.

OAP Règles d'urbanisme Plan de zonage



SCoT



Limites pour la prise en compte des aléas; inondations, crues des torrents, mouvements de terrain